

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTES RENDUS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 09 Décembre 2025, à 18 Heures 30.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARTIAUX Roger, EVRARD Christophe, WEPIERRE Delphine, CARPENTIER Lionel, BAROUX Christophe, DEREU Michel, DUFOUR Freddy et DEBROUCKER Gilles.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Madame WEPIERRE Delphine

Pouvoir : Néant

1) Adoption du compte rendu de la réunion du 07 octobre 2025*Adopté à l'unanimité des voix.***2) L'ordre du jour est relu****1er sujet : Révision de la convention du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en l'absence de révision, la convention précitée est actuellement caduque. Pour assurer le bon fonctionnement de notre RPI et surtout pour le pérenniser, Monsieur le Maire souligne l'importance d'une adaptation de celle-ci notamment au regard des difficultés rencontrées dans la répartition des charges entre les 3 communes.

Avant toute chose, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aucune régularisation n'a été effectuée et que le préjudice pour les communes concernées est assez important notamment pour la commune de Ledinghem. A ce titre, le sujet a été porté à la connaissance de Mme la Sous-Préfète de Saint-Omer.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les feuilles de calcul pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 établies à partir des éléments mentionnés dans la convention.

Les résultats de ces calculs déterminent les montants des créances dues par la commune de Bléquin au profit des 2 autres communes et s'établissent comme suit :

➤ *Année 2021/2022*

- ✓ *au profit de la commune de Ledinghem : 10 624,62 euros*
- ✓ *au profit de la commune de Vaudringhem : 3 337,58 euros*

➤ *Année 2022/2023*

- ✓ *au profit de la commune de Ledinghem : 18 078,69 euros*
- ✓ *au profit de la commune de Vaudringhem : 2 968,46 euros*

➤ *Année 2023/2024*

- ✓ *au profit de la commune de Ledinghem : 15 975,45 euros*
- ✓ *au profit de la commune de Vaudringhem : 4 652,04 euros*

Etant entendu que la commune de Vaudringhem ne participe pas aux frais d'électricité et de chauffage des 2 cantines et que ces charges sont difficilement quantifiables, Monsieur le Maire propose d'une part d'annuler la créance due par la commune de Bléquin pour l'année scolaire 2021/2022 soit la somme de 3 337,58 euros (dans le but de compenser les charges des années précédentes) et d'autre part d'intégrer dans la nouvelle convention un montant forfaitaire au profit de chaque commune gestionnaire d'une cantine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition d'annuler la créance due par la commune de Bléquin pour l'année scolaire 2021/2022 et autorise Monsieur le Maire à établir les titres correspondants aux 2 autres années. Par ailleurs, l'Assemblée fixe les montants forfaitaires de charges à hauteur de :

- *commune de Bléquin : proposition de 800 euros annuels*
- *commune de Ledinghem : proposition de 400 euros annuels*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de nouvelle convention qui intégrera donc ces nouveaux éléments et actualise la mutualisation entre les 3 communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de cette nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2nd sujet : Proposition de signature d'une convention entre le RPI et la commune de Nielles les Bléquin :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mairie de Nielles les Bléquin propose aux 3 communes du RPI de mutualiser les frais de transport des élèves qui se rendent à la piscine dans le cadre des écoles.

Etant donné que les enfants du RPI et de Nielles les Bléquin vont à la piscine le même jour et dans 2 bus séparés non complets, il apparaît judicieux de mutualiser ces trajets.

Ainsi, les frais de transport seraient pris en charge à 50 % par la commune de Nielles les Bléquin et le solde serait partagé entre les 3 communes du RPI à part égale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3^{ème} sujet : Création d'un poste d'Adjoint technique contractuel :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recrutement de Monsieur Stéphane MANTEL au poste d'Adjoint technique impose la création de ce profil en qualité de contractuel.

Les lignes directrices de gestion – LDG doivent être modifiées en conséquence afin d'être en adéquation avec les emplois occupés.

Monsieur le Maire précise que ce poste de contractuel a vocation à être supprimé à l'issue de la fin d'une année (sauf renouvellement du poste en qualité de contractuel).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification des LDG et autorise Monsieur le Maire à engager toute formalité dans ce sens auprès du centre de gestion 62.

Questions et Informations diverses

1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le département a avisé toutes les communes du Pas-de-Calais que les dotations en matière de taxe additionnelle et de fonds de péréquation seront diminuées respectivement de 19 % et 43 %. Ces éléments budgétaires ne seront pas sans conséquences pour l'établissement du futur budget communal.

2) Monsieur le Maire propose une nouvelle opération de vente de bois issus du domaine communal. 17 lots ont été déterminés sur site par Madame Anne LEMAIRE et Messieurs Dany et Eric VASSEUR.

La communication auprès des habitants est prévue courant janvier et les propositions seront attendues au plus tard pour le 10/02/2026.

3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'opération de plantation en collaboration avec le Parc naturel a été validée par le département en commission du 08/12/2025. Les conditions de mises en œuvre seront étudiées avec les services du Parc et notamment en ce qui concerne le choix du prestataire.

Sur ce même thème, Monsieur DEREU rappelle qu'une autre opération de plantation sera effectuée sur la commune en collaboration avec la société de chasse de Vaudringhem et la Fédération Départementale des chasseurs. Ainsi plusieurs dizaines de mètres de haies seront implantés sur le chemin des longs champs (site validé par la fédération). La mise en place de ces linaires sera réalisée par la brigade verte dans le cadre de notre contingent annuel.

Une dotation d'une trentaine d'arbres fruitiers est également prévue mais leur implantation sera reportée à l'automne/hiver 2026 après finalisation de la construction du bâtiment communal.

4) Monsieur le Maire présente les principales avancées au niveau des travaux commandés. Les fournitures et poses des clôtures du cimetière et du terrain du futur bâtiment ont respectivement été réalisées par les stés ACP et Jonathan REBERGUES de Vaudringhem. Ces 2 projets ont été réalisés sans incident et dans les délais fixés malgré les contraintes météorologiques.

En ce qui concerne la construction du bâtiment, Monsieur le Maire indique que les dés de béton destinés à recevoir l'armature métallique ont été coulés et la livraison des 1^{ers} matériaux est prévue ce mercredi 10/12/2025.

5) Monsieur le Maire présente le support de présentation actualisée du PLUI réalisée par l'agence d'urbanisme.

6) Monsieur le Maire rappelle que la confection des colis des aînés va démarrer le 18/12/2025 et sera suivie par leur distribution organisée par les membres de la commission d'actions sociales.

Monsieur le Maire rappelle également que le traditionnel marché de Noël est prévu ce samedi 20/12/2025 en collaboration avec le Comité des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Le Président,

Les Membres,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. B.' followed by a stylized flourish.